

Personnel/Confidentiel

Commune de Romont

A l'att. du Conseil communal

*Lecture des résultats et analyse synthétique de la
mise à jour de la planification financière de la
commune de*

Romont

Période 2013 à 2022

Lausanne, le 7 août 2018

Contenu

Introduction	3
Lecture du tableau de bord	4
<i>Situation générale</i>	<i>4</i>
<i>Le défaut de paiement.....</i>	<i>6</i>
<i>La marge de manœuvre</i>	<i>6</i>
<i>Indicateurs de gestion.....</i>	<i>7</i>
Analyse synthétique du tableau de bord	10
Annexes	12
Détail de l'épuration des comptes de fonctionnement	12
Résumé des paramètres de la planification	13
Plan des investissements	14
Compte de fonctionnement	16
<i>Dépenses.....</i>	<i>16</i>
<i>Recettes</i>	<i>18</i>

Introduction

Le présent document livre le tableau de bord de la mise à jour de la planification pour la période 2013 à 2022.

Une première partie, intitulée **"Lecture du tableau de bord"**, décrit l'ensemble des indicateurs du tableau de bord, afin de fournir au lecteur les éléments indispensables à leur interprétation.

Dans la seconde partie, une **"Analyse synthétique du tableau de bord"** est proposée, afin de mettre en évidence les dynamiques financières qui ont conduit aux résultats présentés.

En annexe, le lecteur pourra consulter tous les éléments utiles à la compréhension des chiffres de la présente planification. En premier lieu, figure le tableau de ***l'épuration des comptes de fonctionnement*** détaillant le passage des comptes de fonctionnement publiés par la commune, aux comptes épurés qui sont utilisés comme base pour la projection des cinq prochaines années. En second lieu, un tableau présente les ***paramètres principaux de la planification financière*** fixés et/ou validés par le Conseil communal lors de la séance de travail du 09.07.2017. Ces paramètres comprennent:

- L'évolution de la population et des contribuables ;
- La planification du coefficient fiscal communal ;
- L'évolution des recettes fiscales (IPP, IPM et Autres recettes fiscales).

Enfin, le lecteur pourra également consulter en annexe le détail du ***plan des investissements***, ainsi que celui des ***comptes de fonctionnement*** passés et planifiés.

Lecture du tableau de bord

Il existe des dizaines d'indicateurs qui peuvent être utilisés dans le cadre de l'évaluation des finances des collectivités publiques. Certains d'entre eux sont très pertinents et utiles à la gestion, alors que d'autres n'apportent pas véritablement d'éléments d'informations pertinentes. Nous considérerons le Tableau de bord comme un outil de gestion devant servir de support à la stratégie financière, donc destiné à l'exécutif et à l'administration de la collectivité. La gestion de la trésorerie n'est pas abordée ici. Dans cette optique, nous proposons de regrouper les indicateurs en quatre parties, afin de structurer l'information de manière cohérente : les concepts de résultats, les risques financiers, la marge de manœuvre et les indicateurs de gestion.

Situation générale

La Marge nette d'autofinancement (MNA), la Marge nette d'autofinancement avec les domaines soumis au principe d'équivalence¹ (MNAPE) et le Cash-flow (CF) sont trois concepts de résultats différents qui permettent d'évaluer la santé financière d'une commune.

- **MNA** : il s'agit d'un concept de résultat qui reflète les moyens financiers à disposition de la commune. Dans le cadre de la planification financière, la MNA est un instrument de prévision des moyens financiers à disposition pour les années futures, qui peuvent être utilisés sous forme de baisse d'impôts, de financement de nouveaux investissements, de remboursements supplémentaires d'emprunts ou encore de financements de politiques redistributives ou sociales.

Elle s'établit à partir des comptes de fonctionnement épurés, afin de travailler en termes de dépenses et de recettes et non en termes de charges et de produits.

Les amortissements comptables obligatoires (réguliers) sont les seules écritures comptables prises en compte dans le calcul de la MNA, qui suppose que les amortissements comptables correspondent aux amortissements financiers (remboursement de la dette). Les sommes allouées à ces remboursements ne sont donc plus disponibles pour un autre usage.

Les domaines soumis au principe d'équivalence ne sont pas pris en considération dans la MNA.

- **MNAPE** : il s'agit de la MNA, présentée ci-dessus, à laquelle sont ajoutés les résultats des comptes soumis au principe d'équivalence, après épuration.
- **CF** : à l'image de la MNA, le Cash-flow est également un concept de résultat. Son calcul suppose les mêmes principes que pour la MNA, à la différence que les amortissements obligatoires sont ajoutés aux résultats. L'hypothèse selon laquelle les amortissements comptables correspondent aux amortissements financiers est abandonnée.

¹ Le principe d'équivalence est connu, en pratique, sous le nom de l'utilisateur-payeur. La Loi fédérale du 07.10.1983 sur la protection de l'environnement (LPE) parle, quant à elle, de principe de causalité.

Le CF prend en compte les soldes des domaines soumis au principe d'équivalence. Il se calcule donc à partir de la MNAPE.

$$MNA = Recettes - Dépenses$$

$$MNAPE = MNA + Soldes des domaines soumis au principe d'équivalence$$

$$CF = MNAPE + Amortissements comptables obligatoires (y.c. ceux des domaines soumis au principe d'équivalence)$$

Nous souhaitons apporter quelques précisions sur l'utilisation du Cash-flow comme indicateur de résultat.

Comme nous l'avons expliqué, le calcul du CF est similaire à celui de la MNA ou la MNAPE, à la différence que les amortissements obligatoires sont ajoutés aux résultats. Les moyens financiers à disposition doivent donc être attribués aux remboursements des emprunts, diminuant ainsi les besoins totaux de liquidités de la collectivité. Cependant, contrairement à la MNA ou la MNAPE, le CF ne peut pas être utilisé sous forme de baisse d'impôts ou de financements de politiques redistributives ou sociales. Il ne s'agit pas de permettre une reprise des amortissements comptables, afin de financer d'autres politiques ou projets. C'est une différence primordiale à comprendre.

En effet, en tenant compte des amortissements comptables, la MNA prend en considération le véritable coût des investissements qui est ainsi introduit dans le compte de fonctionnement. L'investissement financé par emprunt - ou non - a un coût d'utilisation : le coût net d'acquisition, ainsi que le coût des intérêts passifs relatifs à l'emprunt contracté. L'amortissement comptable ne fait que répartir ce coût net d'acquisition dans le temps.

Par exemple, pour un investissement d'une durée de vie de dix ans, les contribuables ou les utilisateurs, « paieront » chaque année, à travers l'impôt ou une taxe, un dixième du montant de l'investissement, ainsi que son coût de financement (les intérêts passifs). Ceci est vrai pour autant que la collectivité mette en place une politique d'amortissements appropriée, à savoir un amortissement linéaire sur la durée de vie, et que la valeur prise en compte provienne de la valeur historique de l'investissement. Toutefois, dans cet exemple, l'emprunt réalisé auprès d'un institut financier peut être sans amortissement financier, à savoir remboursable à terme. Par conséquent, l'amortissement comptable constitue bien le lien organique entre le fonctionnement (qui relate l'utilisation du bien) et son état au bilan (qui relate son usure). Sous un angle purement financier, l'amortissement comptable ne constitue pas un décaissement. En détermination de la MNA, la charge est transformée en dépense mais n'est pas effective. L'argent est alors « mis de côté ». En procédant de la sorte, les sommes allouées ne sont plus disponibles pour un autre usage et, à la fin de la durée de vie de l'investissement, la collectivité possédera les moyens financiers pour rembourser son emprunt.

Mais aucune collectivité ne conservera des millions de CHF sur son compte en banque, afin d'anticiper les remboursements futurs. La gestion d'une collectivité passe également par une saine gestion de sa trésorerie qui doit se faire de manière globale. Et de ce point de vue, il est souvent beaucoup plus avantageux de grouper les emprunts, afin de bénéficier de meilleures conditions bancaires, et de les rembourser à terme (ceci dépend naturellement des taux d'intérêt du marché). Pour ces différentes raisons, il est nécessaire de pouvoir également travailler à partir du CF en gérant l'échéancier des emprunts et des remboursements. Après remboursement des emprunts en cours, tout solde positif de trésorerie peut être employé au financement de nouveaux investissements - à durée de vie équivalente. Mais nous le rappelons, **le Cash-flow ne doit pas être utilisé comme un indicateur de gestion pour sonder la santé du compte de fonctionnement d'une collectivité, car il ignore le coût du renouvellement du capital de production.**

Le défaut de paiement

Le **défaut de paiement** est un indicateur de risque financier lié à l'endettement de la collectivité. Il est basé sur la simulation d'une variation potentielle du taux d'intérêt appliqué à l'endettement global de la collectivité. Il mesure l'impact sur les finances communales d'une augmentation raisonnable des intérêts passifs (+ 2%). Le niveau de risque atteint par l'indicateur est exprimé sur une échelle allant de 0 à 3 pour le risque maximum.

La marge de manœuvre

La marge de manœuvre d'une collectivité peut être analysée sous différents angles, par exemple en relation avec les législations en vigueur, ses responsabilités imposées par le canton ou la Confédération, son implication dans des collaborations intercommunales, etc. Dans cette partie, c'est uniquement la marge de manœuvre financière qui retiendra notre attention. La MNA, la capacité d'autofinancement et le degré d'autonomie permettent également d'apprécier cette liberté d'action. Ces deux derniers indicateurs seront abordés plus loin dans cette présentation. L'évaluation de la marge de manœuvre passe également par la détermination du coefficient fiscal d'équilibre, par l'évolution de la capacité d'endettement et par l'écart à la capacité d'endettement.

La comparaison entre le **coefficient fiscal** (personnes physiques (PP) et/ou personnes morales (PM)) d'**équilibre** du compte de fonctionnement et le coefficient fiscal effectif permet de tester la pérennité de la gestion financière dans la mesure où un coefficient d'équilibre évalué au-dessus du coefficient effectif signifie que la collectivité voit sa marge de manœuvre financière diminuer progressivement. A moyen terme, le manque de moyens financiers doit être compensé par le prélèvement de ressources dans d'autres domaines ou par la mise en place de certaines pratiques comptables comme la diminution des amortissements comptables, l'utilisation de taxes mises en place dans des domaines soumis au principe d'équivalence (vases communicants), la diminution comptable de la fortune, etc.

L'évolution de la **capacité économique d'endettement** permet de montrer dans quelle mesure les moyens financiers à disposition de la collectivité pour supporter le service de la dette (intérêts et remboursements), ont évolué dans le passé. Par contre, l'**écart à la capacité économique d'endettement** présente le potentiel encore non exploité, pour les années à venir, des moyens financiers qui pourront être mis à disposition, si nécessaire, afin de supporter le service de la dette.

Indicateurs de gestion

Cette partie regroupe des indicateurs, non combinés entre eux, dont l'interprétation concerne exclusivement la gestion des finances publiques. Comme nous l'avons mentionné, il en existe beaucoup, principalement sous forme de ratios. Avec ces indicateurs, il est possible de résumer la quantité d'informations fournies par l'analyse des années passées et par la planification financière des années à venir, afin de proposer une lecture simplifiée de la situation. Selon notre expérience, une quantité trop élevée d'indicateurs ne permet plus de synthétiser l'information nécessaire à la gestion financière et il devient difficile de pondérer l'importance relative à chacun d'entre eux. C'est pourquoi, nous préconisons l'utilisation de huit indicateurs qui nous semblent essentiels et suffisants pour la conduite financière d'une collectivité publique. Les autorités politiques peuvent choisir d'en présenter d'autres. Cependant, nous conseillons la modération dans ce domaine. Nous avons donc choisi de retenir les sept indicateurs suivants : Poids de la dette, Effacement de la dette, Poids des intérêts passifs, Effort d'investissements, Degré de couverture des domaines soumis au principe d'équivalence, Maîtrise des dépenses courantes par habitant, Capacité d'autofinancement du fonctionnement, et enfin Autofinancement des investissements nets.

Le **Poids de la dette** est un indicateur (ratio) qui détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette, si toutes les recettes fiscales y étaient affectées (dette nette / recettes fiscales). Ce ratio n'informe pas sur la gestion de la dette, mais montre le poids de l'endettement dans les finances de la collectivité. En effet, un endettement qui augmente n'est pas nécessairement signe de mauvaise santé financière. Cette évolution doit être mise en perspective avec l'évolution d'un autre élément financier, les recettes fiscales qui permettront de supporter cet endettement. Si le ratio augmente (à moyen terme), cela signifie que l'endettement s'alourdit. S'il n'existe pas de véritables normes de référence en la matière, il est généralement admis qu'un nombre d'années supérieures à 2.5 est signe d'un endettement conséquent.

L'**Effacement de la dette** est un indicateur (ratio) (dette nette / Cash-flow) qui indique le nombre d'années nécessaires pour rembourser l'ensemble des dettes de la collectivité, si la totalité du Cash-flow y était consacrée. Il s'agit également d'une mesure du poids de la dette dans les finances de la collectivité. De plus, ce ratio permet de relever une partie des risques liés à l'endettement, notamment en termes de surendettement (Cash-flow négatif à moyen terme). Il est généralement admis qu'une durée de remboursement d'environ 25 ans est adéquate pour une collectivité publique. Si la valeur du ratio est négative, cela signifie que le CF est négatif et que la commune devrait déjà emprunter et/ou

prélever dans des réserves effectives (compte bancaire), afin de financer le compte de fonctionnement. Construit en fonction du CF, cet indicateur peut fluctuer d'une année à l'autre.

Le **Poids des intérêts passifs** calcule la part des recettes fiscales consacrée au paiement des intérêts passifs (intérêts passifs / recettes fiscales). Il est notamment l'un des indicateurs utilisés pour déterminer la limite de l'endettement public. Il permet donc également d'évaluer le risque lié à l'endettement (voir « Défaut de paiement »). L'interprétation peut se faire à partir d'un ordre de grandeur : $\leq 10\%$, l'endettement est considéré comme faible ; $> 10\%$ et $\leq 20\%$, l'endettement est considéré comme moyen; enfin, $> 20\%$, l'endettement est considéré comme exagéré. Cet indicateur tient donc compte de la gestion de la dette avec les entités bancaires, notamment du taux d'intérêts des emprunts, et représente une autre mesure du risque lié à l'endettement (avec l'effacement de la dette).

Le **Degré de couverture des domaines soumis au principe d'équivalence** est un indicateur permettant de sonder la gestion financière de l'ensemble des comptes concernés par le principe d'équivalence. Les taux de couverture respectifs sont pondérés en fonction de leurs dépenses, afin d'obtenir un indicateur qui tient compte du poids financier relatif à chaque domaine.

L'**Effort d'investissement** permet de mesurer la proportion, en pourcentage, entre les investissements nets et la surface financière de la collectivité mesurée à l'aide du total des dépenses courantes du compte de fonctionnement. Afin de lisser les variations des montants des investissements nets, une moyenne sur trois ans est considérée. Des études ont montré que l'effort d'investissement se situe en moyenne entre 8% et 10%. Toutefois, le développement d'une collectivité publique peut passer par des phases d'investissements intensifs pour faire face à ou anticiper un besoin d'infrastructures.

La **Maîtrise des dépenses courantes par habitant** mesure la variation, en pourcentage, des dépenses courantes d'une année à l'autre. La variation est rapportée au nombre d'habitants, afin de tenir compte d'une éventuelle variation des dépenses engendrée par la variation de la population.

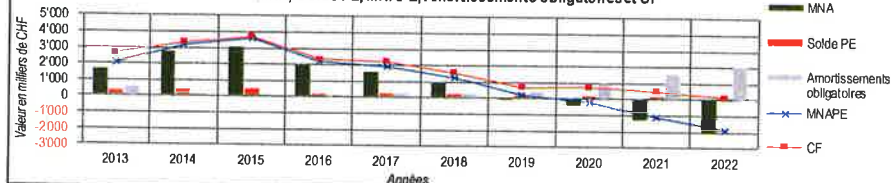
La **Capacité d'autofinancement** (MNA / recettes totales) détermine la part des recettes totales disponibles pour financer directement des investissements. Comme nous l'avons mentionné, ce ratio permet également d'apprécier la marge de manœuvre financière. Si le résultat est négatif, cela traduit une situation financière mauvaise, puisque la collectivité n'est pas en mesure d'amortir ses investissements, voire de disposer des moyens financiers nécessaires à l'équilibre du compte de fonctionnement. Entre 0 et 10%, la capacité d'autofinancement est considérée comme faible. Au-delà de 10%, la collectivité possède une bonne capacité d'autofinancement.

Enfin, l'**autofinancement des investissements nets** rapporte le montant du CF aux dépenses d'investissements nettes. Par conséquent, il traduit la part investissements nets financée par le CF. Un résultat supérieur à 100% signifie que le CF permet de financer entièrement les investissements nets.

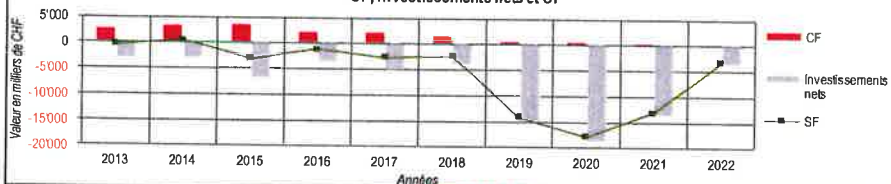
SITUATION GÉNÉRALE

MNA - MNAPE - CF	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes	20'587'676	21'744'868	22'629'810	21'594'322	21'827'587	21'594'301	21'811'543	22'449'894	22'620'741	23'012'031
Dépenses + amort. obl.	18'914'019	18'949'985	19'557'022	19'616'802	19'987'181	20'612'584	21'820'506	22'826'559	23'899'570	25'061'552
MNA	1'673'658	2'794'883	3'072'788	1'977'520	1'840'505	981'717	-8'963	-3'76'765	-1'278'829	-2'049'521
Solde PE	382'033	426'290	527'639	229'619	299'342	245'063	180'946	178'089	159'647	
MNAPE	2'055'689	3'221'173	3'600'428	2'207'139	1'839'847	1'281'059	236'100	-1'100'740	-1'889'874	
Amortissements obligatoires	612'629	135'734	135'734	149'328	312'734	312'734	462'799	949'310	1'600'706	2'048'290
CF	2'688'318	3'396'907	2'368'468	2'252'581	1'593'793	698'899	753'492	499'967	158'415	
Investissements nets	-2'942'314	-2'916'125	-6'634'695	-3'495'459	-4'860'802	-3'709'288	-14'776'000	-18'581'884	-13'537'500	-3'480'000
SF	-273'996	440'782	2'898'533	-1'138'991	-2'608'221	-2'115'496	-14'077'101	-17'828'392	-13'037'533	-3'321'585

MNA, Solde PE, MNAPE, Amortissements obligatoires et CF

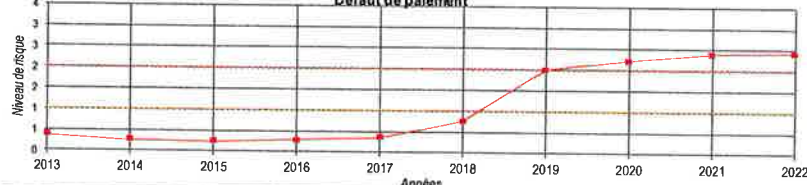


CF, Investissements nets et SF



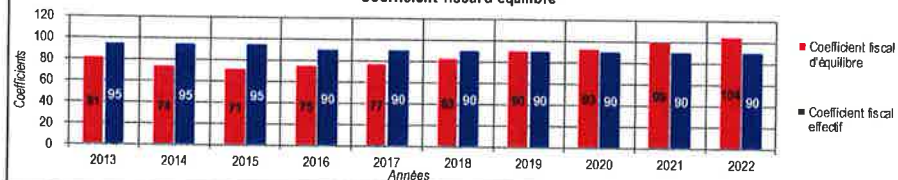
RISQUES FINANCIERS

Défaut de paiement

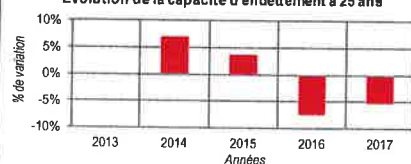


MARGE DE MANŒUVRE

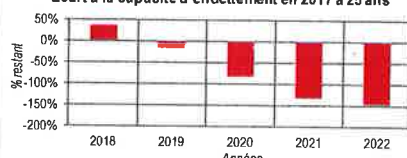
Coefficient fiscal d'équilibre



Evolution de la capacité d'endettement à 25 ans

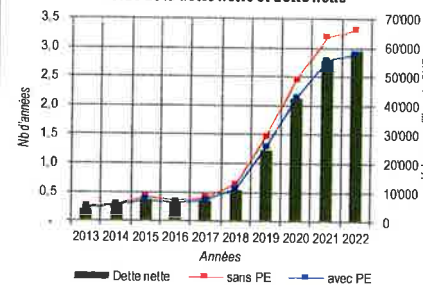


Ecart à la capacité d'endettement en 2017 à 25 ans



INDICATEURS

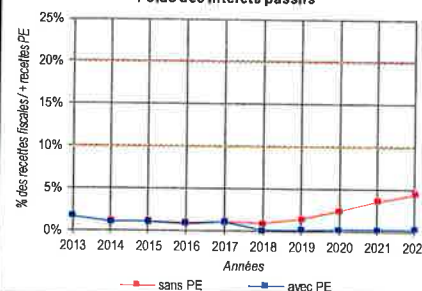
Poids de la dette nette et dette nette



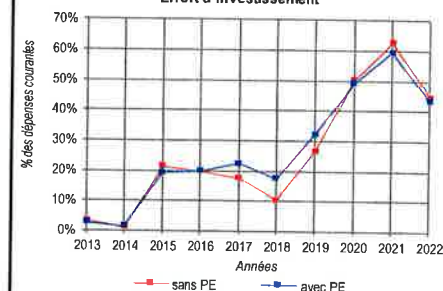
Effacement de la dette



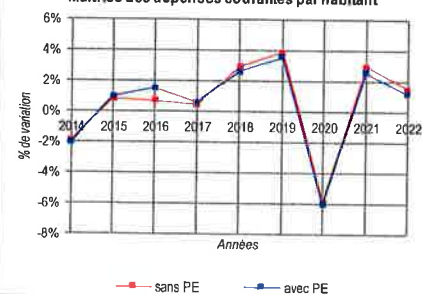
Poids des intérêts passifs



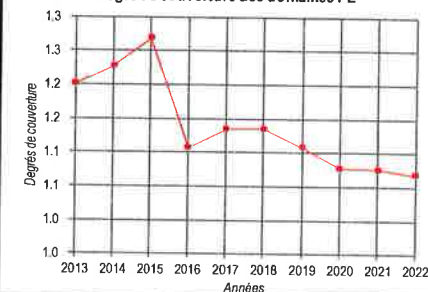
Effort d'investissement



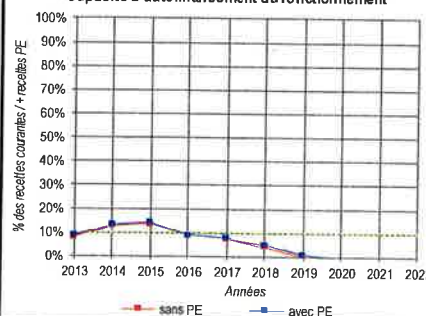
Maîtrise des dépenses courantes par habitant



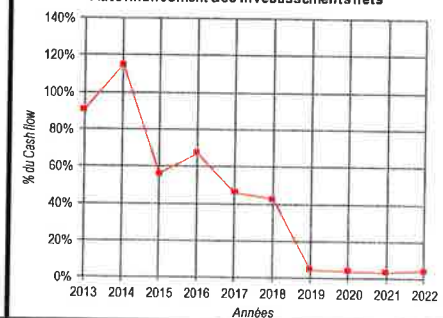
Degré de couverture des domaines PE



Capacité d'autofinancement du fonctionnement



Autofinancement des investissements nets

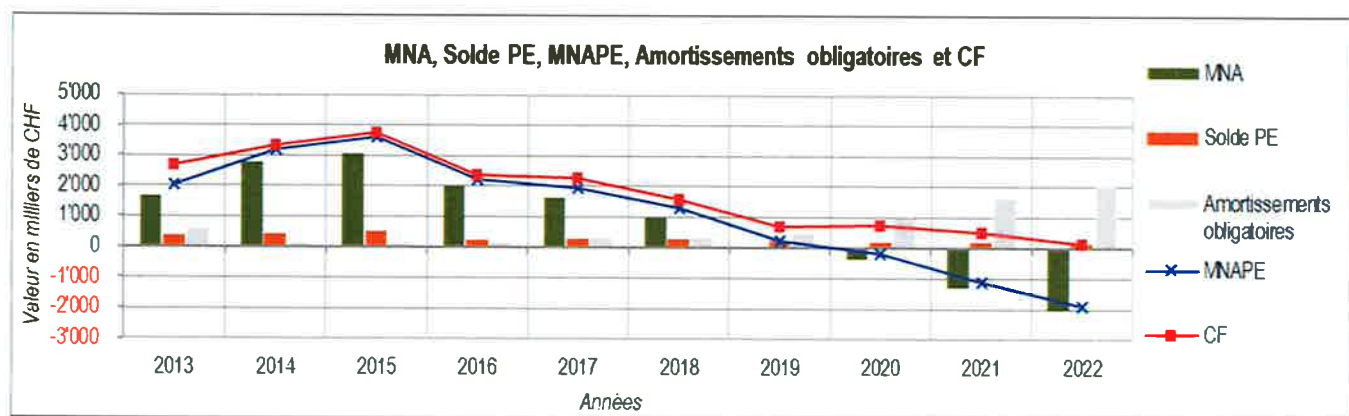


Analyse synthétique du tableau de bord

L'évolution des comptes rétrospectifs épurés dévoile une MNA substantiellement positive, avec une valeur maximum de CHF 3'072'788.- lors de l'année 2015. Les MNA des années 2014 et 2015 sont particulièrement élevées pour les raisons suivantes:

- 2014: Plusieurs recettes IPP extraordinaires (gain de loterie, salaire de haut manager et une vente immobilière importante)
- 2015: Contributions immobilières, rattrapage de deux années de taxation.

Ces éléments extraordinaires ne sont pas pris en compte dans le calcul de la tendance d'évolution de la base fiscale. Au cours des années planifiées, l'excédent se résorbe et la MNA devient progressivement négative avec l'engagement des dépenses d'investissement planifiées de la commune (en particulier le nouveau bâtiment scolaire) ainsi que la réduction des recettes fiscales en lien avec les personnes morales dès 2020 et l'augmentation des frais de péréquation dès 2019.



Ainsi, la planification des années 2018 à 2022 se caractérise par un plan d'investissement conséquent d'un total de CHF 54.1 mios, dont les charges financières (durée d'amortissement de 30 ans et taux d'intérêt moyen projeté de 1.57 %) ont une incidence prépondérante sur le reste de la planification. La population est, quant à elle, planifiée avec une augmentation de 1010 habitants à l'horizon 2022, dont 600 habitants supplémentaires en 2020. Ceci permet de planifier un élargissement de la base fiscale ayant un effet positif sur la planification des recettes fiscales. Toutefois, l'augmentation de la population a également des répercussions à la hausse sur les dépenses planifiées, en raison du fait que la participation des communes à certaines charges cantonales ou du district sont calculées en fonction de la population.

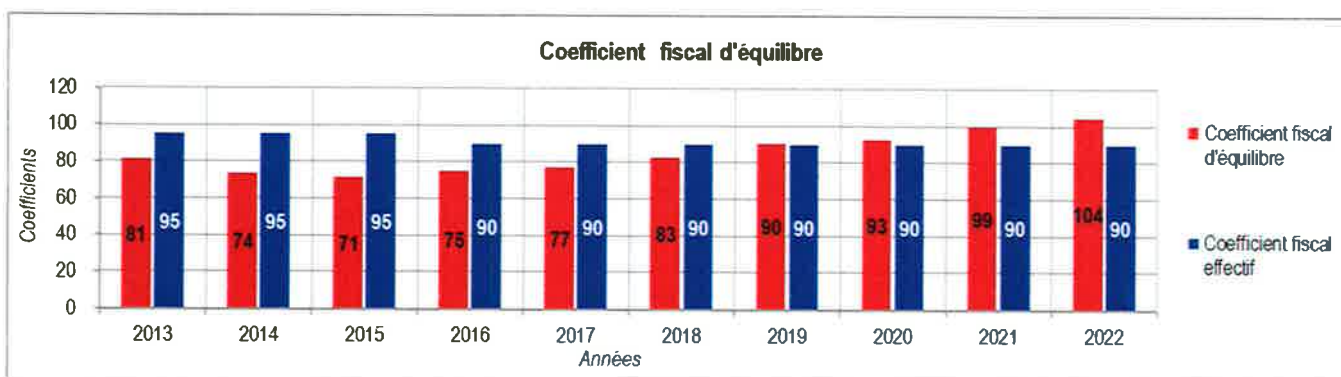
Il est important de mentionner que la totalité des charges financières (intérêts + amortissements) liées au plan d'investissement n'est visible que l'année suivante. C'est pourquoi, lorsque l'investissement se

déroule sur plusieurs années, nous avons systématiquement reporté les frais d'amortissement l'année suivante afin de montrer l'impact des frais financiers sur les compte de fonctionnement.

Les résultats de la planification présentent la même tendance que ceux de l'année passée. Toutefois, on remarque que le montant total des investissements retenus, bien que substantiel, est inférieur à celui de la planification de l'année précédente.

Malgré cela, la MNA projetée deviendrait très légèrement négative dès 2019 suite au montant de péréquation de + CHF 900'000 planifié. Une dynamique négative se poursuivrait, suite à l'augmentation des frais financiers découlant des investissements majeurs prévus.

Etant donné la MNA négative planifiée à partir de 2019, la commune ne dispose pas de marge de manœuvre en terme d'abaissement du coefficient fiscal à partir de cette date. En revanche, si la commune souhaite ramener ses finances à l'équilibre par le seul biais des recettes fiscales, alors une augmentation de 14 points d'impôt serait nécessaire en 2022, sous les hypothèses qui ont été retenues dans cette analyse.



En conclusion, les résultats de la planification financière présentés dans le présent document expriment la tendance de l'évolution des finances de la commune pour les cinq prochaines années, sous les hypothèses fixées par le Conseil communal. Sur cette base, le Conseil communal pourra prendre des décisions qui modifieront ces hypothèses et qui, conjuguées aux éléments externes, impacteront le cours actuel des tendances. Afin de suivre cette évolution, la commune a la possibilité de mettre à jour régulièrement sa planification financière, lui permettant ainsi de reconsidérer les tendances en fonction de ses décisions et des paramètres extérieurs qui influent sur ses ressources et ses besoins. Une des conclusions essentielles de cette mise à jour est de constater que les tendances planifiées l'année dernière se maintiennent, bien que le coefficient fiscal d'équilibre estimé soit inférieur à ce qui avait été projeté l'année dernière. Ce constat devrait permettre à la commune de prendre suffisamment tôt les mesures nécessaires au maintien de son équilibre financier.

Nous remercions toutes les personnes nous ayant permis d'obtenir les données et les informations nécessaires à la réalisation de la planification financière, et en particulier M. Gabriel Gilliéron.

M. Yvan HAYMOZ se tient volontiers à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter au sujet de cette analyse.

BDO SA

Annexes

Détail de l'épuration des comptes de fonctionnement

RESUME EPURATION

Fonctionnement		2013		2014		2015		2016		2017	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
=	Comptes de fonctionnement	23'135'414	23'271'098	24'644'160	24'896'437	30'013'446	30'252'849	24'050'718	26'140'723	25'597'775	25'732'844
-	Charges et produits uniques	0	0	0	0	0	0	0	16'400	0	0
-	Amortissements supplémentaires	1'646'634	0	2'727'051	0	5'230'822	0	1'617'690	0	2'208'282	0
-	Opération sur les réserves	18'014	646'634	2'155	1'620'797	2'003'178	2'382'409	27'119	158'407	123'307	4'024
-	Imputations internes	421'976	421'976	666'636	666'636	725'985	725'985	412'759	412'759	690'555	690'555
-	Subventions redistribuées et à redistribuer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+	Correctif des recettes fiscales	0	668'782	0	1'434'196	0	-2018'205	0	-62'987	0	256'520
-	Gains comptables	0	0	0	0	0	0	0	1'519'500	0	1'078'650
-	Domaines PE	235'346	2'137	428'427	2'137	530'844	3'205	231'756	2'137	368'804	69'462
-	Péréquation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+	Corrections manuelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
-	SERVICE DES EAUX	767'017	1'044'359	680'014	1'052'593	787'934	1'204'296	888'016	1'100'694	820'941	1'162'060
-	EPURATION	567'086	699'750	632'810	677'598	627'740	711'859	690'986	700'733	836'719	767'257
-	ORDURES MENAGERES	565'322	537'348	557'082	566'006	549'921	577'080	565'590	572'783	561'984	589'670
=	Comptes de fonctionnement épurés	18'914'019	20'587'676	18'949'985	21'744'868	19'557'022	22'629'810	19'616'802	21'594'322	19'987'181	21'627'687

Remarque: Le montant particulièrement haut concernant les recettes fiscales 2015 est dû à des rattrapages d'impôt des années 2013 et 2014 dont les montants étaient eux-mêmes extraordinairement élevés.

Résumé des paramètres de la planification

Designation	2017	2018	2019	2020	2021		
Population	5'300	5'400	6'000	6'100	6'300		
Contribuables PP	2'888	2'942	3'269	3'324	3'433		
Coefficient	90.00	90.00	90.00	90.00	90.00		
Taux d'intérêt moyen planifié	1.57%	1.57%	1.57%	1.57%	1.57%		
Taux d'inflation (selon OFS)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		
Recettes fiscales	16'555'075	16'735'575	17'358'573	17'539'073	17'900'072	1.75%	1.11%
Recettes IPP	9'566'485	9'746'985	10'829'983	11'010'483	11'371'482	-0.12%	3.56%
Recettes IPM	2'225'590	2'225'590	1'465'590	1'465'590	1'465'590	1.35%	-8.02%
Autres recettes fiscales	4'763'000	4'763'000	5'063'000	5'063'000	5'063'000	5.93%	-0.39%
CONTRIBUTIONS IMMOBILIERES	2'600'000	2'600'000	2'900'000	2'700'000	2'700'000	Budget	
IMPOTS A LA SOURCE	650'000	650'000	650'000	750'000	750'000	Budget	
IMPOTS SUR LES PRESTATIONS EN CAPITAL	170'000	170'000	170'000	170'000	170'000	Budget	
IMPOTS - GAINS IMMOBILIERS	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000	Budget	
IMPOTS - MUTATIONS IMMOBILIERES	600'000	600'000	600'000	700'000	700'000	Budget	
IMPOTS - SUCCES. & DONATIONS	16'000	16'000	16'000	16'000	16'000	Budget	
IMPOTS - CHIENS	16'000	16'000	16'000	16'000	16'000	Budget	
IMPOTS SUR LES APPAREILS DE JEUX	1'000	1'000	1'000	1'000	1'000	Budget	
INTERETS COMPENSATOIRES & DE RETARD	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	Budget	
PART. A L'IMPOT SUR LES VEHICULES	360'000	360'000	360'000	360'000	360'000	Budget	
						Total invest.:	
Investissements totaux	3'709'288	14'838'000	18'581'884	13'537'500	3'480'000	54'146'672	

Plan des investissements

Désignation	2018	2019	2020	2021	2022	Somme
Investissements compte général	2'504'638	13'416'000	18'520'000	13'138'000	1'980'000	49'558'638
Admin. - Archives communales	55'905	0	0	0	0	
Admin. - Archives - fonds fotogr. Donzallaz	29'000	28'000	40'000	28'000	0	
Admin - Informatique	50'000	140'000	0	0	0	
Police - 10 places de parcs à la gare	25'000	25'000	0	0	0	
Feu - Remplacement du camion-échelle	0	188'000	0	0	0	
Ecoles - Nouveau bâtiment scolaire - partie 1	1'000'000	0	0	0	0	
Ecoles - Nouveau bâtiment scolaire - partie 2	0	5'000'000	0	0	0	
Ecoles - Nouveau bâtiment scolaire - partie 3	0	0	15'000'000	0	0	
Ecoles - Nouveau bâtiment scolaire - partie 4	0	0	0	10'000'000	0	
Sport - Assainissement installation de Bossens	500'000	4'000'000	500'000	0	0	
Routes - Réfection rtes & trottoirs	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	
Routes - Etudes & constr. Bât Edilité	1'653'643	0	0	0	0	
Routes - Achat véhicules édilitaires	0	40'000	70'000	150'000	180'000	
Routes - Réfection des WC publics	0	200'000	0	0	0	
Routes - Réfect. murs du cimetière & Poyet	194'964	0	0	0	0	
Routes - Participation giratoire Edilité-Arsenal	0	0	0	700'000	0	
Routes - Assainissement des bruits	13'351	150'000	0	0	0	
Routes - Eclairage public	100'898	0	0	0	0	
Routes - Eclairage monuments historiques	0	260'000	260'000	260'000	0	
Aménag. - Infrastructure Rue des Comtes	0	500'000	0	0	0	
Aménag. - Infrastructure Rte de Billens	0	0	0	200'000	0	
Aménag. - Infrastr. Echervettes (giratoire+trottoir)	0	0	350'000	0	0	
Aménag. - Route d'Aruffens	0	0	0	500'000	1'500'000	
Aménag. - Concept de stationnement - Etude	50'454	0	0	0	0	
Aménag. - Concept de stationnement - Mise en place	0	80'000	0	0	0	
Aménag. - Zone 30 km/h	0	100'000	0	0	0	
Aménag. - Plan Intra-Muros & guide (RCU)	0	45'000	0	0	0	
Aménag. - Gare routière	200'000	0	0	500'000	0	
Aménag. - Gare - Déplac. quai militaire	0	0	0	500'000	0	
Aménag. - Gare - Rénovation des WC	50'000	100'000	0	0	0	
Aménag. - Abris vélos et station de vélos gare	50'000	200'000	0	0	0	
Aménag. - Sécurisation rte de Bossens	0	500'000	0	0	0	
Aménag. - Construction parking à Aruffens	0	1'000'000	2'000'000	0	0	
Aménag. - PAD Cadre secteur Condémine	108'832	0	0	0	0	
Aménag. - Et. mobilité Condémine/Aruffens	40'000	0	0	0	0	
Aménag. - Zone 30 km/h. / Petits Quartiers	0	150'000	0	0	0	
Aménag. - Construction 2 arrêts bus / secteur Halle	0	250'000	0	0	0	
Aménag. - PAL	72'592	0	0	0	0	
Aménag. - Dépollution terrain COG	60'000	0	0	0	0	
Envir. - Cadastre des sites pollués	0	0	0	0	0	
Immeubles - Bât Hôtel de Ville	0	160'000	0	0	0	
Finances - Ventes de terrains "Fond Handicap"	-2'050'000	0	0	0	0	

Investissements comptes PE	1'204'650	1'360'000	61'884	399'500	1'500'000	4'526'034
Eau - Sources du Gibloux	0	0	61'884	0	0	
Eau - Dépl. conduite Bulle-Romont	95'000	0	0	0	0	
Eau - Chemin du Brit	62'430	0	0	0	0	
Eau - Echervettes (adduction communale)	0	60'000	0	0	0	
Eau - Rue des Comtes	200'000	0	0	0	0	
Eau - Rte de Billens	0	0	0	100'000	0	
Eau - Grand-Rue & Gérard Clerc	40'000	40'000	0	0	0	
Eau - AVGG - Transformateurs et portes	40'000	0	0	0	0	
Eau - Tronçon d'adduction aux remparts	0	350'000	0	0	0	
Eau - Rte d'Arruffens	0	0	0	0	500'000	
Epur. - Séparatif - "Arruffens"	0	0	0	0	1'000'000	
Epur. - Séparatif - Rue des Comtes	287'220	0	0	0	0	
Epur. - Séparatif - Rte de Billens	0	0	0	299'500	0	
Epur. - Rue du Château - Avoines	50'000	0	0	0	0	
Epur. - Grand Rue	50'000	0	0	0	0	
Epur. - Impasse de La Comba	0	200'000	0	0	0	
Epur. - Mise en place de dégrilleurs	50'000	0	0	0	0	
Epur. - Conduite à La Vignetta	0	500'000	0	0	0	
Epur. - Echervettes	0	90'000	0	0	0	
Epur. - Echervettes (Collecteur mystère)	0	50'000	0	0	0	
Epur. - Réfection STAP En Bouley	0	70'000	0	0	0	
Epur. - Raccordements COG	330'000	0	0	0	0	
Total	3'709'288	14'776'000	18'581'884	13'537'500	3'480'000	54'084'672

Compte de fonctionnement

Dépenses

Cpts	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
		Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
0	ADMINISTRATION	1'928'223	1'983'100	2'016'749	2'148'204	2'173'549	2'229'259	2'258'048	2'262'269	2'266'928	2'287'032
01	AUTORITES	276'264	281'920	277'744	328'315	354'901	360'000	360'000	360'000	360'000	360'000
02	ADMINISTRATION GENERALE	1'651'959	1'701'180	1'739'005	1'819'889	1'818'649	1'869'259	1'898'048	1'902'269	1'906'928	1'927'032
1	ORDRE PUBLIC	799'283	873'667	1'042'278	1'063'297	890'574	959'374	964'766	968'293	970'616	973'759
11	POLICE	190'810	190'132	201'819	212'148	183'789	192'776	193'924	192'954	192'686	193'039
12	JUSTICE	89'669	79'755	94'287	87'971	114'216	84'285	86'046	87'456	88'100	89'011
14	SERVICE DU FEU	449'371	532'195	673'876	681'850	528'272	601'646	602'789	604'549	606'100	607'456
15	MILITAIRES	19'272	19'640	19'371	20'568	21'315	19'520	20'348	20'755	20'810	20'902
16	PROTECTION CIVILE	50'162	49'121	49'884	57'922	41'865	58'368	58'879	59'784	60'100	60'516
17	PROTECTION POPULATION	0	2'825	3'042	2'838	1'116	2'779	2'780	2'795	2'820	2'835
2	ENSEIGNEMENT	6'772'362	6'777'875	7'207'207	7'107'683	7'464'612	7'417'242	7'435'695	7'682'784	7'690'697	8'117'385
20	ECOLE ENFANTINE	460'397	513'534	507'071	389'053	397'241	400'306	405'847	408'939	408'622	412'455
21	CYCLE OBLIGATOIRE	4'682'556	4'603'210	5'003'878	4'909'971	5'225'275	5'224'731	5'224'731	5'424'731	5'424'731	5'824'731
22	ECOLE SPECIALISEES	907'888	923'011	936'869	927'074	1'016'345	1'016'584	1'023'367	1'064'380	1'068'154	1'088'229
23	FORMATION PROFESSIONNELLE	84'260	85'435	87'443	95'936	92'123	96'000	96'290	96'788	98'136	98'481
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	637'261	652'686	671'947	785'649	733'629	679'620	685'460	687'946	691'054	693'489
3	CULTURE-LOISIRS-SPORT-JEUNESSE-TOURISME	966'382	1'006'638	1'123'035	1'171'893	1'131'602	1'210'034	1'212'590	1'213'663	1'064'813	1'069'019
30	BIBLIOTHEQUE	140'589	146'298	155'421	150'095	153'028	151'868	151'868	151'868	0	0
32	CULTURE - TOURISME	429'207	448'548	482'869	505'036	492'780	519'517	519'768	519'788	520'205	520'834
33	EMBELLISSEMENT	150'670	150'287	209'291	211'738	221'665	251'604	252'791	253'771	255'891	258'877
34	SPORT - LOISIRS	114'926	110'946	107'855	155'233	115'272	137'145	137'780	137'833	138'159	138'476
35	JEUNESSE	129'291	148'860	165'899	148'091	147'157	148'200	148'684	148'703	148'858	149'132
37	CAMPS & COLONIES DE VACANCES	1'700	1'700	1'700	1'700	1'700	1'700	1'700	1'700	1'700	1'700

Cpts	Désignation	2013 Dépenses	2014 Dépenses	2015 Dépenses	2016 Dépenses	2017 Dépenses	2018 Dépenses	2019 Dépenses	2020 Dépenses	2021 Dépenses	2022 Dépenses
4 SANTE		1'767'333	1'741'603	1'858'349	1'849'279	2'111'835	2'097'759	2'128'294	2'140'664	2'350'378	2'353'120
40	HOPITAUX	91'258	82'422	89'901	83'553	96'148	80'689	81'093	81'944	82'642	82'776
41	HOMES MEDICALISES	971'652	1'000'746	1'065'506	1'026'017	1'269'258	1'258'607	1'285'312	1'296'062	1'499'741	1'499'856
44	SOINS AMBULATOIRES	550'456	512'183	607'954	653'899	635'527	642'563	644'797	645'413	649'478	651'652
45	PROPHYLAXIE	3'530	5'055	3'145	935	14'592	12'800	12'864	12'879	12'891	12'901
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	147'362	138'123	88'768	81'800	93'236	100'000	101'123	101'250	102'497	102'800
47	CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES	3'075	3'075	3'075	3'075	3'075	3'100	3'105	3'115	3'128	3'135
5 AFFAIRES SOCIALES		3'665'899	3'918'097	3'550'551	3'340'182	3'401'646	3'502'507	3'511'696	3'600'224	3'703'895	3'769'333
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE	144'143	160'453	107'498	161'868	208'419	184'426	186'123	187'461	188'545	189'154
55	INVALIDITE	1'084'333	1'122'184	1'198'652	1'224'407	1'235'790	1'293'423	1'302'876	1'345'285	1'386'298	1'402'705
56	AIDE AU LOGEMENT	122'690	123'404	119'412	102'558	79'128	90'000	30'000	15'000	15'000	0
58	ASSISTANCE	2'314'733	2'512'057	2'124'990	1'851'348	1'878'308	1'934'657	1'992'697	2'052'478	2'114'052	2'177'474
6 COMMUNICATIONS		1'699'152	1'715'212	1'795'025	1'843'161	1'781'548	2'153'607	2'179'766	2'217'571	2'252'916	2'283'409
62	ROUTES COMMUNALES	1'309'711	1'251'573	1'287'887	1'349'964	1'351'106	1'619'670	1'643'965	1'668'625	1'693'654	1'719'059
64	CHEMINS DE FER FEDERAUX	0	0	0	32'772	33'528	33'510	33'652	33'845	34'156	34'201
65	TRAFIC REGIONAL	389'441	463'639	507'139	460'425	396'914	500'427	502'149	515'101	525'106	530'149
7 ENVIRONNEMENT		66'653	170'366	107'822	193'232	120'407	158'510	161'914	164'509	166'559	171'612
70	SERVICE DES EAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
71	EPURATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
72	ORDURES MENAGERES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	CIMETIERE	9'699	6'405	6'847	8'048	7'487	10'900	10'954	11'015	11'125	11'165
78	ENERGIE - AIR - PROTECTION NATURE	16'421	33'059	50'123	13'046	23'513	32'460	33'456	34'516	34'978	35'550
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	40'534	130'901	50'853	172'139	89'408	115'150	117'504	118'978	120'456	124'897
8 ECONOMIE		17'190	14'301	14'966	15'890	15'972	33'555	33'745	33'900	34'050	34'200
81	FORETS	16'190	14'301	14'966	15'890	15'607	21'555	21'645	21'700	21'750	21'800
84	INDUSTRIE - ARTISANAT - COMMERCE	1'000	0	0	0	365	12'000	12'100	12'200	12'300	12'400
9 FINANCES ET IMPOTS		1'231'542	749'125	841'040	883'982	895'437	850'738	1'933'992	2'542'783	3'398'719	4'002'684
90	IMPOTS	225'463	261'010	306'109	261'938	408'812	320'320	320'340	320'400	320'450	320'500
93	PEREQUATION FINANCIERE	0	0	0	0	0	0	900'000	900'000	900'000	900'000
94	IMMEUBLES ET DOMAINES	336'048	312'550	335'905	404'583	290'539	321'971	322'410	323'222	324'555	325'410
95	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	670'031	175'565	199'026	163'140	188'514	158'447	341'117	948'911	1'803'314	2'406'024
99	POSTE NON - VENTILABLE	0	0	0	54'322	7'571	50'000	50'125	50'250	50'400	50'750
TOTAL		18'914'019	18'949'985	19'557'022	19'616'802	19'987'181	20'612'584	21'820'506	22'826'659	23'899'570	25'061'552

Recettes

Cpts	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
		Recettes	Recettes	Recettes	Recettes	Recettes	Recettes	Recettes	Recettes	Recettes	Recettes
0	ADMINISTRATION	260'502	241'591	232'200	280'451	276'342	268'065	285'155	281'147	281'485	294'750
01	AUTORITES	10'435	10'808	7'992	10'779	13'305	12'998	12'480	13'505	13'294	13'233
02	ADMINISTRATION GENERALE	250'067	230'783	224'208	269'672	263'037	255'066	272'675	267'642	268'191	281'517
1	ORDRE PUBLIC	641'070	728'020	838'197	805'763	770'544	772'980	774'372	776'998	785'668	784'295
11	POLICE	186'917	194'690	218'377	208'831	194'389	206'224	205'067	205'151	211'433	209'441
12	JUSTICE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	SERVICE DU FEU	406'622	482'943	573'084	551'150	528'138	525'606	527'829	529'663	531'950	532'266
15	MILITAIRES	18'499	18'911	18'605	19'755	20'565	18'300	18'570	18'995	19'040	19'125
16	PROTECTION CIVILE	29'032	31'477	28'132	26'027	27'453	22'850	22'907	23'189	23'245	23'463
17	PROTECTION POPULATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	ENSEIGNEMENT	290'471	294'881	494'318	566'866	545'637	864'283	864'201	864'335	864'367	864'389
20	ECOLE ENFANTINE	25'476	22'370	28'768	30'553	26'670	29'490	29'164	29'185	30'868	30'318
21	CYCLE OBLIGATOIRE	142'826	157'033	350'983	421'033	399'484	718'451	718'460	718'475	718'480	718'550
22	ECOLE SPECIALISEES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	FORMATION PROFESSIONNELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	122'169	115'478	114'567	115'281	119'483	116'342	116'577	116'674	115'018	115'521
3	CULTURE-LOISIRS-SPORT-JEUNESSE-TOURISME	52'310	63'051	69'986	70'354	68'346	70'935	72'716	73'902	39'570	41'182
30	BIBLIOTHEQUE	38'384	37'738	45'844	36'715	35'222	35'985	35'985	35'985	0	0
32	CULTURE - TOURISME	812	813	875	872	1'372	890	892	895	905	915
33	EMBELLISSEMENT	13'114	12'037	9'267	16'093	14'811	14'972	15'568	15'407	15'833	16'204
34	SPORT - LOISIRS	0	0	1'000	5'000	5'000	5'561	6'056	6'551	7'046	7'541
35	JEUNESSE	0	12'464	13'000	11'674	11'942	13'527	14'215	15'063	15'786	16'522
37	CAMPS & COLONIES DE VACANCES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Cpts	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
		Recettes	Recettes	Recettes	Recettes	Recettes	Recettes	Recettes	Recettes	Recettes	Recettes
4 SANTE		112'136	97'491	64'247	55'675	68'106	75'000	75'075	75'150	75'225	75'301
40	HOPITAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
41	HOMES MEDICALISES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
44	SOINS AMBULATOIRES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
45	PROPHYLAXIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	112'136	97'491	64'247	55'675	68'106	75'000	75'075	75'150	75'225	75'300
47	CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5 AFFAIRES SOCIALES		1'695'080	1'560'943	1'664'166	1'220'430	1'148'544	1'184'472	1'196'317	1'208'280	1'220'363	1'232'566
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
55	INVALIDITE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
56	AIDE AU LOGEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
58	ASSISTANCE	1'695'080	1'560'943	1'664'166	1'220'430	1'148'544	1'184'472	1'196'317	1'208'280	1'220'363	1'232'566
6 COMMUNICATIONS		100'111	117'084	126'192	106'325	119'690	122'405	122'492	122'550	122'655	122'700
62	ROUTES COMMUNALES	100'111	117'084	126'192	106'325	119'690	122'405	122'492	122'550	122'655	122'700
64	CHEMINS DE FER FEDERAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	TRAFIC REGIONAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 ENVIRONNEMENT		20'082	108'166	38'469	89'059	47'985	47'682	49'204	50'592	51'941	52'921
70	SERVICE DES EAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
71	EPURATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
72	ORDURES MENAGERES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	CIMETIERE	10'250	11'465	5'900	13'590	7'670	8'600	8'605	8'626	8'630	8'675
78	ENERGIE - AIR - PROTECTION NATURE	0	28'004	0	8'640	10'000	9'841	9'484	9'951	9'762	9'649
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	9'832	68'697	32'569	66'829	30'315	29'240	31'115	32'015	33'549	34'597
8 ECONOMIE		34'204	14'594	11'209	12'806	14'317	21'555	21'937	22'166	22'186	22'287
81	FORETS	34'204	14'594	11'209	12'806	14'317	21'555	21'937	22'166	22'186	22'287
84	INDUSTRIE - ARTISANAT - COMMERCE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9 FINANCES ET IMPOTS		17'381'709	18'519'046	19'090'826	18'386'594	18'568'176	18'166'925	18'350'074	18'974'775	19'157'280	19'521'640
90	IMPOTS	15'805'156	16'865'512	17'549'873	16'652'916	16'937'835	16'555'075	16'735'575	17'358'573	17'539'073	17'900'072
93	PEREQUATION FINANCIERE	828'575	877'490	915'614	1'005'283	1'007'613	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000
94	IMMEUBLES ET DOMAINES	525'507	541'410	563'426	669'355	560'464	551'541	553'426	554'240	556'329	556'586
95	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	49'372	40'936	44'918	49'912	55'558	55'947	55'902	57'607	57'275	60'018
99	POSTE NON - VENTILABLE	173'099	193'697	16'995	9'128	6'706	4'362	5'171	4'354	4'604	4'964
TOTAL		20'687'676	21'744'868	22'629'810	21'594'322	21'627'687	21'594'301	21'811'543	22'449'894	22'620'741	23'012'031